

## CONTRAT CLUB

# PROCÉDURE D’AFFILIATION À LA FFJDA

### 1- Pour obtenir un bordereau de demande de 1<sup>ère</sup> affiliation



### 2- La FFJDA envoie un dossier personnalisé au club à compléter

Il comprend :

- n° d’affiliation provisoire
- contrat club vierge (convention + fiche administrative)
- statuts types des clubs
- licences vierges pour les membres du bureau (transfert exceptionnel possible)
- information aux OTD concernés.

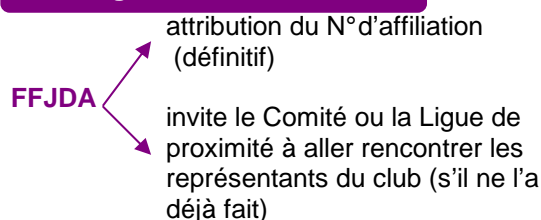
Poursuite de la procédure après accord exprès ou tacite du Comité ou de la Ligue de proximité sous 7 jours.

### 3- Le dossier d’affiliation est retourné directement par le club à la FFJDA à l’attention du Secrétariat Général

Il comprend :

- contrat club renseigné (convention + fiche administrative)
- statuts du club
- récépissé de déclaration en préfecture ou tribunal d’instance
- copie du brevet d’Etat, diplôme d’Etat, diplôme fédéral, ou certificat fédéral provisoire d’enseigner
- copie du passeport sportif de l’Enseignant-Directeur Technique
- demandes de licences des membres du bureau et leur règlement

### 4- Enregistrement du contrat



**L’affiliation devient effective après accord exprès ou tacite du Comité ou de la Ligue de proximité sous 7 jours.**

Information à la Ligue / Consultation sur internet

[ Archivage des documents auprès des ligues ]

#### Pour toute modification ultérieure

le club devra informer la fédération :

- soit en effectuant la mise à jour en direct via intranet ;
- soit en transmettant les modifications par mail, fax ou courrier au siège fédéral ou au comité qui effectueront les modifications dans le fichier.

#### Renseignements AFFILIATION

FFJDA - Secrétariat Général - 21/25 avenue de la porte de Châtillon - 75680 Paris cedex 14  
Tél : 01 40 52 16 37 - Fax : 01 40 52 16 30 - Mail : [affiliation@ffjudo.com](mailto:affiliation@ffjudo.com)